

Correction du quiz

Suivi et prise en charge de la grossesse

Concernant les bilans biologiques inhérents au suivi de grossesse :

- La sérologie toxoplasmose se recherche mensuellement
- La sérologie rubéole se recherche mensuellement
- Les sérologies infectieuses comme le HIV et le VHC sont recommandées mais non obligatoires en cours de grossesse**
- Une analyse urinaire est nécessaire mensuellement (protéinurie et glycosurie)**
- Un ECBU mensuel peut être proposé dans certains cas**

À propos du dépistage du diabète gestationnel (DG), quelles propositions sont correctes ?

- La méthode la plus facile pour dépister le DG est l'HGPO
- La méthode la plus facile pour dépister le DG en début de grossesse est la glycémie à jeun**
- Une glycémie à jeun $> 1,26\text{g/L}$ fait fortement suspecter un diabète de type 1
- En cas de facteurs de risque, la recherche du DG par HGPO est recommandée entre 24 et 28 SA**
- Les normes de l'HGPO sont à $H0 < 0,92\text{g/L}$, $H1 < 1,53\text{g/L}$ et $H2 < 1,80\text{g/L}$

Concernant l'interrogatoire mensuel à mener lors du suivi de grossesse, quelles réponses sont correctes ?

- Des céphalées peuvent évoquer une HTA**
- Un prurit intense des membres peut évoquer une cholestase gravidique**
- Des leucorrhées plus abondantes seules évoquent une infection vaginale
- Le transit lors de la grossesse est souvent accéléré
- Des contractions pendant la grossesse sont toujours inquiétantes
- Les MAF sont perçus dès le 2e mois de grossesse

Quels sont les signes pouvant alerter et nécessiter une consultation aux urgences obstétricales?

- Des métrorragies de sang rouge
- Une perte franche de liquide amniotique
- Une perte minime de liquide amniotique
- Un doute sur une perte de liquide
- Une baisse des MAF
- Toutes les réponses sont correctes**

Quelles situations la sage-femme libérale est autorisée à suivre ?

- Une primipare avec un diabète de type 2
- Une multipare avec un diabète gestationnel bien équilibré
- Une grossesse gémellaire bichoriale biamniotique
- Une grossesse monochoriale biamniotique
- Une grossesse physiologique**
- La sage-femme ne peut en aucun cas participer à la prise en charge des grossesses pathologiques